

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **16/11/2016**

Date d'affichage : **17/11/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 24 novembre 2016**

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADÉ / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), en sa qualité de Coordonnateur du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, s'attelle à la finalisation de la procédure pour l'approvisionnement de fournitures et services de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou d'un commerce équitable [référence A001_ALIM2016].

Le contrat sera exécutoire du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 pour les domaines suivants :

- charcuterie fraîche hors « jambons – épaules frais » en zone 3 ;
- fruits et légumes frais bruts, crus, cuits en zone 20 ;
- lait, crème, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais ;
- champagne ;
- boissons alcoolisées distillées.

CM 24/11/2016

N° 2016/197

SIVAAD : AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES

La commune n'est pas tenue d'effectuer un minimum de commande, conformément aux actes d'engagement de l'ensemble des lots.

A ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes financiers des procédures formalisées lancées par le SIVAAD.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes financiers des procédures formalisées lancées par le SIVAAD ;
- d'inscrire les dépenses liées à ces procédures sur le budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 31 POUR - 1 ABSTENTION** (Pascal CORDÉ)

Le Maire,



Marc Étienne LANSADE
Marc Étienne LANSADE